

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985040

NANOCOLOR Fluorure 2

Page: 1/7

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 01.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 985040
Nom commercial NANOCOLOR Fluorure 2

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou
la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

20 x 5 mL Fluorure 2 (R0)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignment à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
Tél. +49 2421 969 0

E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France
MACHEREY-NAGEL EURL
1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerdt, Tél. 0388 68 22 68

E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
MACHEREY-NAGEL AG
Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00

E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59
SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51
ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet :

<http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

5 mL Fluorure 2 (R0)



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement

DANGER

Mention de danger

EUH066
H225
H319
H336

Classes/catégories de danger

Irritation cutanée cat. 2
Liq. inflamm. 2
Irritation pour les yeux cat. 2
STOT SE 3

atlantic labo
l'alternative...

22 rue de l'Hermitte 33520 BRUGES
Tél. +33 (0) 5 56 16 20 16 - Fax. +33 (0) 5 56 57 68 07
contact@atlanticlabo-ics.fr www.atlanticlabo-ics.fr

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985040

NANOCOLOR Fluorure 2

Page: 2/7

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 01.04.2019

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2). Les emballages intérieurs jusqu'à 10 mL nécessitent un maximum de 2 symboles (Annexe I - 1.5.2.4.1 / 2).

Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

5 mL Fluorure 2 (R0)



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement: DANGER

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit irritant quand le pH est inférieur à 5 ou supérieur à 9. Propriétés inflammables. ---

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

5 mL Fluorure 2 (R0)

Substance : *acétone* N° CAS : 67-64-1
 Classification : H225, Flam. Liq. 2, H319, Eye Irrit. 2, H336, STOT SE 3, EUH066, Skin Irrit. 2
 Formule : C_3H_6O ; $(CH_3)_2CO$
 N° d'enregist. REACH : 01-2119471330-49-xxxx
 N° CE : 200-662-2 N° Id : 606-001-00-8
 Concentration : 40 - <60 %
 selon GHS : H225, Flam. Liq. 2, H319, Eye Irrit. 2, H336, STOT SE 3, EUH066, Skin Irrit. 2

Substance : *alzarine-3-méthylamine-N, acide N-diacétique (dihydrate)* N° CAS : -
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : $C_{19}H_{15}NO_8 \cdot 2H_2O$
 N° CE : 223-544-2
 Concentration : < 1,00 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *solution tampon acétique* N° CAS : -
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : $CH_3COOH/K/Na \cdot H_2O$
 Concentration : 1 - <5 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985040

NANOCOLOR Fluorure 2

Page: 3/7

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 01.04.2019

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale.

4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante. Si possible, utiliser du savon.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint.

4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires.

4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre recommandation. ---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGER : facilement inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé. ---

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.

5.4 Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection .

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint. Utiliser un récipient de sécurité pour tubes à essai.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.

Classe de stockage (VCI) :

3

Classe de pollution des eaux (DE) :

2

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985040	NANOCOLOR Fluorure 2	Page: 4/7
Date d'impression: 20.05.2019	Date de révision: 01.04.2019	

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients
 Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 Produit pour l'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

5 mL Fluorure 2 (R0)

Substance : *acétone* CAS No. : 67-64-1

DNEL : [inh] (1210) mg/m³
 DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC(eau douce) : 10.6 mg/L
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Valeur CE : 500 ppm / 1200 mg/m³
 [TWA] une période de 8 heures en moyenne pondérée dans le temps, [STEL] Limite d'exposition à court terme rapporte à une période de 15 minutes

Limites d'exposition (VME) : 500 ppm / 1210 mg/m³

Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 1000 ppm / 2420 mg/m³

TRGS 900 (DE) : 500 mL/m³ / 1200 mg/m³
 E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2 (I), Y
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 500 ppm / 1200 mg/m³

SUVA(CH) BTT valeur : [U/b] 80 mg/L

TRGS 903 (DE) : [U/b] 80 mg/L
 B sang, U urine, a pas de limitation, b fin de exposition/couche

listed in TRGS (DE) : 900, 903

Substance : *alizarine-3-méthylamine-N, acide N-diacétique (dihydrate)* CAS No. : -

Substance : *solution tampon acétique* CAS No. : -

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.1 Protection respiratoire
 Aucune recommandation supplémentaire.

8.2.2 Protection des mains
 Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

8.2.3 Protection des yeux
 Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.

8.2.4 Protection de la peau
 Pas nécessaire.

8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène
 Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

5 mL Fluorure 2 (R0)

État/Aspect : liquide	Couleur : rose, rougeâtre	Odeur : acétonique
Valeur pH : 5-6		
Point d'éclair : < 23 °C		
Densité : 0,9 g/cm ³		
Hydrosolubilité : 0-100 %		

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985040

NANOCOLOR Fluorure 2

Page: 5/7

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 01.04.2019

9.2 Autres informations

Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire.

Propriétés relatives au groupe de substances

Les substances sont très volatiles et forment des mélanges gaz-air inflammables. ---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Respecter les températures de stockage marquées. ---

10.5 Matières incompatibles

Ne nécessite pas d'indication. Éviter le contact avec les bases ou acides forts. ---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

5 mL Fluorure 2 (R0)

Substance :	<i>acétone</i>	N° CAS : 67-64-1
Canada CEPA 1999 :	DSL yes	
LD50 _{orl} rat :	5800 mg/kg	
LC50 _{ihl} rat :	[8h] 50.1 g/m ³	
LD50 _{drm} rbt :	7.426-15.8 g/kg	

Substance : *alizarine-3-méthylamine-N, acide N-diacétique (dihydrate)* N° CAS : -

Substance : *solution tampon acétique* N° CAS : -

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

5 mL Fluorure 2 (R0)

Substance :	<i>acétone</i>	N° CAS : 67-64-1
PNEC (eau douce) :	10.6 mg/L	
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée		
LC50 _{daphnia magna/48h} :	[48h] 8.8 g/L	
LC50 _{fish/96h} :	[4d] 5540 mg/L	
EC50 _{daphnia/48h} :	2212 mg/L	
IC50 _{scenedesmus quadricauda/72h} :	IC5: 7500 mg/L	
EC10 _{pseudomonas putida/16h} :	[30 min] 61,15 g/L	
Classe de pollution des eaux (DE) :	1 N° WGK: 0006	
Coefficient de dispersion (o-e) :	-0.24	
Classe de stockage (VCI) :	3	

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985040	NANOCOLOR Fluorure 2	Page: 6/7
Date d'impression: 20.05.2019	Date de révision: 01.04.2019	

Substance :	<i>alizarine-3-méthylamine-N, acide N-diacétique (dihydrate)</i>	N° CAS : -
Classe de pollution des eaux (DE) :	2	
Substance :	<i>solution tampon acétique</i>	N° CAS : -
Classe de stockage (VCI) :	12	

- 12.2 Persistance et dégradabilité**
pas nécessaire
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation**
pas nécessaire
- 12.4 Mobilité dans le sol**
pas nécessaire
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Aucune donnée disponible
- 12.6 Autres effets néfastes**
Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Retracée cuves de test dans le cycle d'élimination du fournisseur.
 Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : 3316
14.2 Proper shipping name : Chemical Kit / Désignation officielle de transport de l'ONU : TROUSSE CHIMIQUE
14.3 Classe : 9 14.4 Groupe d'emballage : II
Transport terrestre
 Code de classification : M11 Code de restriction en tunnels : E
 Quantités limitées : selon ADR 3.3.1/251 : voir LQ dans la «Déclaration alternative pour le transport»
Transport aérien
 PAX : 960 max. poids PAX : 10 KG
 CAO : 960 max. poids CAO : 10 KG
Transport maritime
 EmS : F-A, S-P Catégorie de stockage : A

Ou utilisez la **déclaration alternative pour le transport** :

14.1 Numéro ONU : 1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (acétone en mélange)
14.3 Classe : 3 14.4 Groupe d'emballage : II
Transport terrestre
 Code de classification : F1
 Quantités limitées : 1 L Code de restriction en tunnels : E
 Quantités exceptées : E 2 Special instructions: 640C
Transport aérien
 PAX : 353 max. poids PAX : 5 L
 CAO : 364 max. poids CAO : 60 L
Transport maritime
 EmS : F-E, S-E Catégorie de stockage : B

- 14.5 Dangers pour l'environnement**
pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
pas nécessaire
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
pas nécessaire

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985040

NANOCOLOR Fluorure 2

Page: 7/7

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 01.04.2019

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010

Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur www.mn-net.com

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases H et P

16.1.1 Libellé des phrases H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.1.2 Libellé des phrases P

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P260D	Ne pas respirer les vapeurs.
P280sh	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

16.2 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017

SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE